



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



18427-F

Distr. LIMITEE

ID/WG.504/4(SPEC.)
29 mai 1990

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Réunion d'experts pour la région de l'Afrique
visant à promouvoir la coopération régionale
en vue de la création d'un organisme régional d'appui
aux producteurs de canne à sucre et de coopération
en matière de technologie et de marché

Vienne (Autriche), 5-8 juin 1990

**PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE
DE LA CANNE A SUCRE EN AFRIQUE**

Document de base*

établi par
le Secrétariat de l'ONUDI

45

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.90-85067 0248H

1. Le Système de consultations est un instrument grâce auquel l'ONUDI sert d'encontre aux pays développés et aux pays en développement pour leurs contacts et leurs consultations intéressant l'industrialisation des pays en développement. Le Système de consultations permet également de procéder, pendant ou après les consultations, à des négociations entre les parties intéressées, sur la demande de ces dernières. Les participants de chaque pays membre comprennent des représentants des pouvoirs publics, de l'industrie, des travailleurs, des groupements de consommateurs, etc., au gré de chaque gouvernement.

2. Grâce à ses réunions d'experts et à ses consultations, l'ONUDI sert d'encontre pour les activités suivantes :

- Evaluation des tendances mondiales dans diverses industries;
- Identification des obstacles au développement de tel ou tel secteur et examen de ces obstacles d'un point de vue économique, financier, social et technique et du point de vue des politiques à appliquer;
- Promotion des contributions à l'investissement et définition des projets d'assistance technique;
- Négociations, pendant ou après les consultations, entre les parties intéressées, sur la demande de ces dernières.

3. Les participants à la première Consultation interrégionale sur l'industrie alimentaire, et plus particulièrement sur la transformation de la canne à sucre qui s'est tenue à La Havane (Cuba) en septembre 1983 ont examiné, de manière approfondie, le thème de la diversification et les mesures à prendre pour améliorer la productivité des installations de transformation de la canne à sucre.

4. Lors de la Consultation, il y a notamment eu accord sur la nécessité d'étoffer les programmes d'assistance technique visant à relever la productivité dans des domaines tels que les techniques de transformation, le rendement énergétique, la gestion, le calcul des prix de revient, l'entretien, la qualité de la production et le perfectionnement des compétences professionnelles. Les recommandations de la Consultation ont aussi porté sur la restructuration et la modernisation des installations existantes, la réalisation d'un meilleur équilibre entre les complexes sucriers ainsi que la promotion de la coopération régionale et interrégionale.

5. La première Consultation interrégionale a aussi conclu que "l'ONUDI, le GEPLACEA et d'autres institutions régionales devraient promouvoir la coopération entre les producteurs de canne à sucre dans les secteurs de l'information, de la recherche, de la réalisation d'études pilotes, de la production de biens d'équipement ainsi que de l'élaboration et de la mise en oeuvre de programmes de diversification". (Voir le rapport de la première Consultation interrégionale sur l'industrie alimentaire et plus particulièrement sur la transformation de la canne à sucre publié sous la cote ID/362.)

6. Tenant compte des problèmes spécifiques rencontrés dans leurs pays (faible rentabilité et faible stabilité économique du secteur de la canne à sucre, manque de renseignements sur les technologies et les marchés et matériel dépassé par exemple) les producteurs africains de canne à sucre ont manifesté leur intérêt pour la création d'une organisation régionale similaire au GEPLACEA (établi en Amérique latine) de manière à améliorer la situation.

7. Depuis la consultation, l'ONUDI a lancé un certain nombre d'activités pour améliorer la productivité des usines existantes de transformation de la canne à sucre. Ces programmes de développement ont été lancés dans 12 pays africains et une équipe d'experts évalue actuellement les données rassemblées et élabore des projets appropriés de développement à exécuter cas par cas. Dans le cadre de projets spécifiques, une assistance peut être fournie à diverses usines/institutions sucrières dans les domaines des techniques et de la technologie, de la réparation, de la maintenance et du remplacement du matériel, des questions touchant la production et l'offre de matières premières, du conditionnement et de la commercialisation ainsi que des techniques de gestion et d'évaluation financière et économique.

8. Pour préparer cette réunion d'experts de pays africains, des consultants de haut niveau ont établi en 1989 les études ci-après :

- Evaluation de la situation dans l'industrie sucrière en Afrique et des perspectives pour la prochaine décennie;
- Schéma pour la création d'un groupe de pays africains producteurs de sucre;
- Projet de statuts du groupe de pays africains producteurs de sucre fondé sur les statuts du Groupe des pays latino-américains et des Antilles exportateurs de sucre (GEPLACEA).

9. Des liens ont aussi été établis avec la FAO, le CCI et le GEPLACEA pour échanger des données d'expérience et accroître l'efficacité de ces travaux préparatoires.

10. Les objectifs fondamentaux de la Réunion d'experts pour la région de l'Afrique sont d'aider les pays producteurs de canne à sucre de ladite région à élaborer une stratégie pour améliorer la viabilité et la rentabilité de l'industrie sucrière et d'aider à élaborer un cadre pour l'établissement d'une organisation de pays africains producteurs de sucre. Cette organisation régionale sera pour les pays africains producteurs de canne à sucre un organe consultatif de coordination et d'information en ce qui concerne les questions d'intérêt commun touchant la production et la commercialisation de la canne à sucre.

11. L'établissement d'une telle organisation régionale permettra d'exécuter des activités spécifiques comme celles qui sont présentées ci-après :

- Mise en place d'un système visant à intégrer la recherche et à l'orienter vers les besoins de développement de l'industrie sucrière et notamment à mettre au point de nouvelles variétés de canne à sucre, moderniser le matériel des usines, accroître le niveau technique des exploitants et des cadres et, en ce qui concerne l'utilisation complète du sucre, reconnaître la valeur potentielle de ses dérivés et sous-produits.
- Création au niveau intrarégional d'un système qui lancerait et renforcerait les contacts entre acheteurs et vendeurs potentiels au sein de l'organisation.

- Coordination des politiques visant à assurer des cours justes et rémunérateurs, la défense des cours sur les marchés traditionnels et l'amélioration et le renforcement des connaissances sur les marchés internationaux tout en évitant le gaspillage des efforts et des ressources.
- Adoption de nouvelles technologies et de nouveaux matériels afin de créer un programme régional de modernisation fondé sur l'expérience de modernisation réussie dans certains pays africains.
- Elaboration du programme de formation du personnel et des cadres.
- Mobilisation des efforts pour planifier et organiser la production des sous-produits et dérivés de la canne à sucre tout en repérant le potentiel techniquement et économiquement viable des divers pays de la région.